

CAP

INTERVENTIONS EN MAINTENANCE
TECHNIQUE DES BÂTIMENTS (IMTB)

FORMATION PAR ALTERNANCE / 2 ANS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

N° RNCP35696

PUBLIC CONCERNÉ :

- Après une 3ème de collège
- Autres parcours* (possible cycle en 1an après échange avec le responsable de formation).

PRÉ REQUIS, DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS :

- Age : de 15 à 29 ans révolus, en contrat d'apprentissage.
- Age : de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale, Demandeurs d'emploi.
- Âgés de 26 ans et plus, pour contrat de professionnalisation.

MOTIVATION À EXERCER LE MÉTIER VISÉ ET POUR LA FORMATION EN ALTERNANCE.

INSCRIPTIONS : compléter un dossier d'inscription, participer à un entretien de validation du projet professionnel, signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

TARIFS :**FORMATION GRATUITE POUR LE CANDIDAT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Les frais liés à la pension ou ½ pension et à la cotisation à l'association apparaissent dans le contrat financier et sont à la charge de l'apprenant(e) / ou son représentant légal
pour plus d'informations, veuillez nous contacter

OBJECTIFS :**Bloc n° 1 - Etude et préparation d'une intervention**

- Compléter et transmettre des documents
- Décoder un dossier technique
- Choisir les matériels et les outillages

Bloc n° 2 - Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

- Déterminer des quantités de fournitures
- Organiser son poste de travail
- Sécuriser son intervention
- Réaliser des améliorations d'espaces existants et d'ouvrages fixes
- Utiliser des échafaudages
- Réaliser des interventions de maintenance sur des ouvrages mobiles menuisés du bâtiment
- Réparer et poser des revêtements muraux et de faïence
- Réparer, poser des revêtements de sol
- Appliquer des produits de peinture
- Replier le chantier
- Contrôler le travail réalisé

Bloc n° 3 - Réalisation de travaux spécifiques

- Échanger, rendre compte oralement
- Intervenir à proximité des réseaux
- Maintenir un équipement d'une installation électrique, thermique et sanitaire
- Assurer la maintenance corrective d'une installation électrique et domotique
- Assurer la maintenance corrective d'une installation sanitaire et thermique
- Installer, mettre en service un équipement électrique et domotique
- Installer, mettre en service un équipement sanitaire et thermique

INDICATEURS 2022 :

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction des apprentis : 82%

Taux de satisfaction des entreprises : 87%

Taux d'insertion dans l'emploi : 92% (poursuite de la formation : 8%)

Taux de rupture : 8%

DURÉE DE LA FORMATION**910H**

sur 2 ans

Formation en présentiel

NIVEAU DE SORTIE**DIPLOME RECONNU**

PAR L'ÉTAT

niveau 3

RYTHME DE L'ALTERNANCE**13 SEMAINES**

EN CFA

en 1ère et 2ème année

CONTENU DE LA FORMATION :**MATIÈRES GÉNÉRALES**

Géographie, Enseignement Moral et Civique	130 H
Mathématiques, Sciences	130 H
Anglais	52 H
Arts appliqués	52 H
EPS	78 H

MATIÈRES PROFESSIONNELLES

Gestion de l'alternance	52 H
Technologie du métier (lecture plan, dessin) / travaux pratique	300 H
Prévention Santé Environnement (SST)	76 H
Chef d'oeuvre	40 H

MÉTHODES MOBILISÉES :

PÉDAGOGIE DE L'ALTERNANCE spécifique aux MFR et reposant sur le milieu socio-professionnel

Accompagnement social et professionnel individualisé

Salles de cours équipées de vidéo-projection, Espace numérique, CDI, Salle d'examen pour les CCF.

Plateaux techniques : Ateliers couverts pour réalisation d'ouvrages, extérieurs réservés pour les ouvrages plus conséquents. Diverses machines et engins de chantier.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluation des acquis en centre de formation (devoirs surveillés, production personnelles, entraînement aux épreuves...)
- Évaluation en entreprise
- Impossibilité de valider par blocs de compétences

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS :

Cap en 1 an (type MIS), Bac Pro Aménagement et finition du bâtiment

Le titulaire du CAP IMTB pourra entrer dans la vie active pour travailler dans des collectivités. L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier électricité, plomberie, installations thermiques, climatiques, frigorifiques

RÉMUNÉRATION :

L'apprenti(e) ou le stagiaire de la formation professionnelle perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Rémunération consultable sur le site du ministère du travail.
<https://travail-emploi.gouv.fr/>

ACCÈS PAR TRANSPORT :

L'établissement assure une navette entre la gare de BELLEGARDE et la MFR uniquement le lundi matin entre 9:00 et 9:30. et le vendredi départ de la MFR à 15:00.

- Gare SNCF de BELLEGARDE
- Parking gratuit (véhicules légers)

MOBILITÉ INTERNATIONALE :

Le CFA accompagne les apprentis dans la constitution de leur dossier et l'obtention des financements nécessaires le cas échéant

Contact :

Mme SBERRIO Patricia
Tél : 04.50.77.97.25



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
À FRANCLENS

www.mfr-franclens.fr

101, chemin des Folliets 74910 Francleans
04 50 77 97 25 • mfr.franclens@mfr.asso.fr

